

# 10 ans de réclusion pour le violeur

Publié le 06/06/2015 à 03:52, Mis à jour le 06/06/2015 à 07:50

## Justice - Assises



Les avocats des parties civiles, Angèle Ferès, Amélie Villageon et Isabelle Schoenacker-Rossi./Photo DDM, Têti.

Au terme de trois jours d'audience devant la cour d'assises de Tarn-et-Garonne, le Montalbanais Ken T., qui devait répondre du viol de sa cousine germaine de 9 ans, à **Labastide-Saint-Pierre**, a été condamné à dix ans de réclusion criminelle.

Pervers narcissique, opportuniste, manquant totalement d'empathie à en croire la psychiatre Geneviève Pressons; jeune homme à la personnalité mal assurée, manquant de confiance en soi et plus à l'aise auprès de personnes fragiles (ses deux compagnes successives souffrant de lourds handicaps) selon le Dr Jacques Ollivier... Il aura été bien difficile aux jurés de ce procès d'assises de se faire une idée précise du profil psychologique de Ken T., accusé du viol de sa cousine germaine de 9 ans.

## Les longs monologues de l'accusé ont-ils joué en sa défaveur?

Bavard dans ses réponses à la cour, parfois assommant, le trentenaire n'aurait finalement pas donné plus que ce qu'il avait livré aux experts qui avaient tenté de «disséquer» ses pensées les plus obscures. «Mais a-t-il un goût pour les enfants? Une orientation pédophile?», s'interrogeait la présidente Corinne Chassagne, l'accusé étant jugé pour un viol unique à Labastide-Saint-Pierre, il y a quatre ans, et ce dernier ayant nié ses orientations sexuelles durant tout le procès.

## Ken T. est-il un pédophile, capable de récidiver?

«La concomitance de son ex et de son actuelle compagne, toutes deux

handicapées, l'orienté vers une dimension pédophile qu'il ne reconnaît pas», assurait le Dr Peresson. Une réponse qui faisait bondir l'avocate de l'accusé, Me Charlotte Lévi, qui, durant sa plaidoirie, n'allait pas manquer de rappeler le passé familial incestueux de l'accusé et de sa cousine. «Dans une fratrie où l'inceste est une sous-norme sociale, ce geste n'est pas considéré comme si grave que cela... Cela facilite le passage à l'acte», affirmait de son côté le Dr Ollivier qui parlait plus de fragilités psychologiques de l'accusé que d'un comportement pédophile pour expliquer son passage à l'acte. Un point que tendait de tordre à plusieurs reprises Me Angèle Ferès-Massol, l'avocate du père de la victime. «Mais comment expliquez-vous sa consultation durant des semaines de sites pornographiques avec des recherches en mots-clés peu équivoques «jeunes filles de 14 ans», «inceste», «sexe frère et sœur». Cela explique plus ses préoccupations sexuelles et son mal-être qu'une tendance pédophile», rétorquait l'expert psychiatre dont les propos étaient repris un peu plus par la pénaliste montalbanaise. «Ses recherches sur internet, c'est son histoire familiale, n'oubliez pas qu'il a été violé par son père à 11 ans!», tonnait Charlotte Lévi, qui manifestait quelques signes d'agacement devant les qualifications portées sur la perversité présumée de son client lors du réquisitoire de l'avocat général Bérangère Lacan. Cette dernière réclamant aux jurés de condamner Ken T. à dix ans d'emprisonnement assorti de trois ans de suivi sociojudiciaire. «J'ai connu peu de pervers qui avouent leurs crimes et qui restent en détention pendant près de deux ans sans faire une seule demande de libération», s'agaçait Me Lévi.

## Sandra, une victime polytraumatisée

De son côté, l'avocate de la jeune victime, Me Isabelle Schoenacker-Rossi, poursuivait méthodiquement sa ligne d'attaque pour légitimement faire reconnaître les douleurs et lourds traumatismes de Sandra (1). Dévoilant les clichés de la fillette au moment des faits, l'avocate replongeait, avec brio, les jurés dans la chambre fermer à clé de Labastide-Saint-Pierre, où Ken T. avait piégé et violé Sandra. Des mots qui résonnaient avec effroi dans le tribunal, rougissant, dans un lourd silence, les yeux d'une partie des jurés. Une tension émotionnelle qui allait se poursuivre avec la plaidoirie de Me Amélie Villageon, l'avocate de la mère de la victime, qui revenait à la fois sur le manque d'empathie de l'accusé pour sa victime «qui a volé à Sandra sa première fois, celle qu'elle ne pourra jamais raconter».

Au terme de deux heures de délibéré, la présidente Corinne Chassagne, qui reprenait place avec les jurés, se conformait aux réquisitions, durcissant même celles-ci : dix ans d'emprisonnement assorti de cinq de suivi sociojudiciaire.

1 : Cette dernière étant mineure, nous avons modifié le prénom de celle-ci.

# L'avocat général B. Lacan a 28 ans

Avec une cour essentiellement constituée de femmes - huit au total avec les quatre avocates et les magistrats - ce procès d'assises a révélé la toute nouvelle substitut du procureur : Bérangère Lacan. Cette dernière, qui officiait toute cette semaine comme avocat général dans ce dossier contre Ken T., faisait là son deuxième procès d'assises. À tout juste 28 ans, la magistrate, originaire de Rodez, qui remplace le vice-procureur Bernard Lambert, parti à Pau, en janvier dernier, a, pour le moins, un parcours brillant. Après une licence de droit à l'université Toulouse-Capitole, elle a fait son master à la faculté d'Assas avant de réussir le difficile et exigeant concours de l'École nationale de magistrature (ENM). Avant de gagner Montauban, elle a officié durant deux et demi à Cahors comme substitut.

*Max Lagarrigue.*